Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 [1]*]*

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2023/C 10/04)

Décision d'octroi d'autorisation

Référence de la décision [1]	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaires de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Usage autorisé	Date d'expiration de la période de révision	Motivation de la décision
C(2023)5	5 janvier 2023	4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol, éthoxylé (4-*tert*-OPnEO) Nº CE: –, nº CAS: –	PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PRC DeSoto International Inc. – OR5, Amsterdamseweg 14, 1422 AD Uithoorn, Pays-Bas	REACH/22/40/0	Formulation d'un composant durcissant contenant du 4-*tert*-OPnEO dans des produits d'étanchéité en polysulfure bicomposant pour l'aérospatiale et la défense	4 janvier 2025	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraînent les utilisations de la substance pour la santé humaine et l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.
			Sealants Europe SAS, Boeing Distribution, Inc., 84-116 rue Salvador Allende 95870 Bezons, France	REACH/22/40/1			
			PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PPG Industries (UK) Ltd. – OR23	REACH/22/40/2			
			Boeing Distribution, Inc., Schillingweg 40 2153PL Nieuw-Vennep Noord-Holland, Pays-Bas	REACH/22/40/3			

[1] JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

			Haas Group International SP. Z. O.O., ul Ryszarda Chomicza, Nowa Wieś Wrocławska, 13 - E, 55 – 080 Wrocławska, Wroclaw, Pologne	REACH/22/4/4			
			PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PRC DeSoto International Inc. – OR5	REACH/22/40/5	Mélange de composants d'étanchéité de base en polysulfure avec du durcisseur au 4-*tert*-OPnEO, aboutissant à des mélanges contenant moins de 0,1 % p/p de 4-*tert*-OPnEO destinés à des utilisations dans le secteur aérospatial et de la défense exemptées de l'autorisation au titre de l'article 56, paragraphe 6, point a), du règlement REACH, dans le secteur aérospatial et de la défense et dans les chaînes d'approvisionnement associées		
			Sealants Europe SAS	REACH/22/40/6			
			PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PPG Industries (UK) Ltd. – OR23	REACH/22/40/7			
			Boeing Distribution, Inc.	REACH/22/40/8			
			Haas Group International SP. Z. O.O.	REACH/22/40/9			

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).